

REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE VENTE

2eme Rallye « PORTUGAL TOUR » / 6-9 Novembre 2018

1) ORGANISATEUR

CYRIL NEVEU PROMOTION - C.N.P.
 14 rue Anatole France La Défense 92800 PUTEAUX - France
 Siret : 342 752 656
 Code APE : 8551 Z
 TVA intercommunautaire : FR71342752656
 Tel + 33 (0)6 80 96 57 85
 Website : www.portugal-tour.com
 Email : info@cyrilneueupromotion.com

2) COMITE D'ORGANISATION

- Président Exécutif et Directeur de l'épreuve : Cyril NEVEU
- Event Manager : Aurélien HAMART
- Responsable Réceptif : Françoise BERNARD
- Relations Concurrents : Barbara PORRET
- Chargée de Presse : Florent VIENNEY

3) VEHICULES ADMISSIBLES

Rallye pour Voitures historiques, de Collection et Supercars
 Les véhicules admis à prendre le départ doivent être du Rallye, Sport ou Grand Tourisme d'après guerre jusqu'à 1986 (classe 1 à 5).
 Les Supercars fabriquées entre 1986 et 2018 (classe 6) sont également acceptées sur décision de l'Organisateur.
 La participation se fait sur invitation de l'Organisateur.
 L'Organisateur se réservant le droit de refuser tout véhicule sans devoir justifier son refus.
 Les véhicules doivent être conformes au Code de la route.
 Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, pneus, freins, éclairage, ceintures de sécurité, si obligatoires en fonction de l'année-modèle. Le changement de véhicule inscrit est soumis à l'autorisation préalable de l'Organisateur.

4) PARCOURS SUR ROUTE

Quatre étapes sur quatre journées, 1000 km de routes asphaltées.
 Les participants doivent respecter l'itinéraire décrit dans le road-book, sans contrainte de moyenne ou de temps impartis.
 Une feuille de pointage est présentée par le concurrent aux Contrôles de Passage (CP).
 Les participants empruntent des routes ouvertes à la circulation : ils doivent respecter le Code de la route.
 Les consignes de sécurité figurent sur le road-book remis à chaque participant.

5) CLASSEMENTS ET PENALISATIONS

Le classement s'établit en fonction d'éventuelles pénalisations routières.
 Aucune vitesse imposée, moyenne ou temps impartis sur route n'interviennent dans le classement.
 Le Rallye PORTUGAL TOUR se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera acceptée.
 Le Classement sera comptabilisé en points, le vainqueur de l'épreuve étant celui dont le nombre de point est le plus faible.

- **Les questionnaires « CP »** (composés de plusieurs questions) :

- 1 bonne réponse = 0 points de pénalisation
- 1 mauvaise réponse (questions à réponses textes ou chiffrées) = écart avec la bonne réponse comptabilisé en points de pénalisation (limitée à 200 points par mauvaise réponse)
- * Pour toute absence au contrôle de passage et/ou manquement de réponses à un questionnaire, la pénalisation est de 1000 points

- **Les épreuves de régularité**

- 1 seconde d'avance ou de retard sur le temps idéal imposé = 10 points de pénalité

6) ASSISTANCE MÉCANIQUE*

Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance mécanique sur tout l'itinéraire et aux arrivées des étapes.
 Le remorquage est inclus dans les droits d'engagement en cas de panne irréparable par notre équipe de mécaniciens jusqu'à l'arrivée de l'étape ou dans un dépôt sécurisé. Un véhicule de courtoisie est fourni (selon les véhicules disponibles).
 Le PC Course est joignable en permanence et coordonne les aides et secours.
 *se référer également à l'Art.20 concernant la renonciation à recours à l'égard de CNP

7) TRANSFERT DES BAGAGES*

Les participants qui le souhaitent, peuvent confier leurs bagages et leurs clubs à l'équipe d'organisation qui les transportera du départ à l'hôtel de l'étape.
 *se référer également à l'Art.20 concernant la renonciation à recours à l'égard de CNP

8) HÉBERGEMENT

A chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement afin de garantir le meilleur confort et la plus grande convivialité à tous les participants.
 L'hébergement en chambres single et le sur-classement en suite sont possibles en supplément, dans la limite des places disponibles.

9) DROITS D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : 4650€ avant le 1er septembre 2018 et 4900€ après le 1er septembre 2018
 (2000€ d'acompte à l'engagement et le solde à réception de la facture)
 Ils incluent pour un équipage de deux personnes et leur véhicule:

- l'encadrement logistique
- la signalétique rallye
- le road-book
- la sécurité des parcs
- 5 nuits en chambre double ou twin pour 2 personnes avec petits-déjeuners
- 4 repas déjeuner avec boissons
- 5 dîners avec boissons
- le convoyage des bagages
- les assurances
- l'assistance mécanique
- les cadeaux...

10) OPTIONS ET SUPPLEMENTS

- Nuitée supplémentaire le 4 novembre 2018 : The YEATMAN à Porto
- Nuitée supplémentaire le 10 novembre 2018 : Pousada d'Estoc à Estoi
- 2 singles : nous consulter.
- Une personne supplémentaire : nous consulter.

Aucun engagement ne sera confirmé sans acompte.

Le retour à CNP par les concurrents du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du règlement et des conditions de vente. Le bulletin d'engagement et le règlement sont portés à la connaissance des concurrents et mis à leur disposition en permanence sur le site internet www.portugal-tour.com

11) CLOTURE DES INSCRIPTIONS

5 septembre 2018.

Nous vous recommandons de nous retourner très rapidement votre dossier d'inscription complet, les confirmations se faisant par ordre d'arrivée des bulletins. Une liste d'attente en fonction des places disponibles sera proposée.

12) CONDITIONS DE VENTE

Les demandes d'inscription ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription, accompagné des documents requis (copie de la carte grise, attestation d'assurance), ainsi que du montant de l'acompte. Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du concurrent et ne présume en rien de l'engagement de l'organisateur quant à l'acceptation de cette candidature.

13) ANNULATION

L'annulation de l'engagement par un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié à l'organisation, entraîne le versement des frais variables :

- jusqu'au 1 Aout 2018 : 500 € (frais de dossier et réservations)
- entre le 1 aout et 4 septembre 2018 : 50 % du montant total des droits et options
- après le 5 septembre 2018 : l'intégralité de droits et des options.

14) TRANSPORT DES VEHICULES PAR CAMION « PORTE-VOITURE » ET ASSURANCE*

Notre prestataire habituel est une entreprise de transport spécialisée dans le transport international de véhicules de prestige.

Nous vous proposons de prendre en charge votre voiture depuis PARIS jusqu'à PORTO, et/ou depuis la ville d'arrivée PORTIMAO / ESTOI jusqu'à PARIS. Vous pouvez n'utiliser ce service-transporteur que pour l'aller ou que pour le retour.

Le retour vers PARIS, GENEVE, ZURICH, BRUXELLES (lieu de livraison à préciser) est également proposé, nous consulter.

Le temps d'acheminement est de 3 jours minimum. A PORTIMAO / ESTOI les véhicules sont pris en charge sur le parc d'arrivée.

Si plusieurs participants (de 4 à 8) sont intéressés par un transport groupé depuis une autre ville, nous étudierons l'hypothèse d'une prise en charge spécifique.

La société Transports ROMANIS, en accord avec Cyril Neveu Promotion (CNP), prend systématiquement pour le compte de CNP et des participants propriétaires des véhicules, une assurance marchandise transportée « tous risques » à hauteur de 125000 € par voiture confiée. Si la valeur d'une voiture transportée dépasse ce montant, Transports ROMANIS vous propose et vous conseille de souscrire un complément d'assurance pour la valeur excédentaire, moyennant une prime de 0.40 % de la valeur complémentaire à assurer au-delà de la somme de 125000 € convenue.

15) ASSURANCES

Le Rallye PORTUGAL TOUR est une manifestation de gentlemen drivers – gentewomen - qui rassemble des propriétaires de véhicules historiques, Classic cars, en dehors de toute notion de vitesse ou de compétition.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire de l'assurance auto responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Ils ont la charge de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant l'épreuve.

Les véhicules circulent sur route : Ils doivent être conformes au Code de la route, être munis de leur certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique valide (si requis) et d'un certificat d'assurance valable.

Chaque participant et son (sa) coéquipier(e) déclarent décharger l'Organisation de toute responsabilité découlant de l'usage de sa voiture durant le déroulement du rallye pour tous dommages corporels ou matériels.

A cette fin, il (elle) fait précéder la signature de son bulletin d'engagement de la mention « Lu et approuvé », et de la mention manuscrite «Je reconnais avoir pris connaissance sur le site du Rallye PORTUGAL TOUR du Règlement et des Conditions de vente, m'engage à le respecter et me porte fort de mon co-équipier quant à cet engagement »

Le contrat conclu entre les participants et l'organisateur est régi par la loi française. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

16) RENONCIATIONS A RECOURS A L'EGARD DE CNP

CNP assurant de nombreux services dans l'organisation du Rallye Portugal Tour, les participants s'engagent à renoncer à tous recours qu'ils pourraient exercer à l'égard de CNP, dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes :

- le transport des véhicules de rallye sur camion porte-voiture
- le prêt du véhicule de courtoisie mis à disposition par CNP en cas de panne
- les interventions de réparations mécaniques effectuées par les équipes de mécaniciens CNP
- la perte et/ou la détérioration d'objets lors du transport des bagages confiés à CNP (valises, sacs...), sont également exclus tous les objets précieux.

17) RENSEIGNEMENTS

La participation au Rallye PORTUGAL TOUR ne requiert ni licence, ni homologation du véhicule, ni assurance spécifique.

Pour tout renseignement ou pour organiser un transport, vous pouvez prendre contact :

Cyril NEVEU : +33 6 80 96 57 85

Aurélien HAMART : +33 6 77 60 69 89

info@cyrilneveupromotion.com

18) COORDONNEES BANCAIRES

(Lors de votre demande de virement faire préciser le donneur d'ordre par votre banque).

TITULAIRE DU COMPTE: Sarl Cyril Neveu Promotion

BANQUE : HSBC FRANCE **CODE BANQUE :** 30056

CODE GUICHET : 00958 **Cpte N° :** 09580010163 **CLE RIB :** 57 **SWIF CODE :** CCFRFRPP

IBAN : FR76 3005 6009 5809 5800 1016 357